

# SAMUEL, PROFESSEUR COURAGE

L'horreur a touché le monde enseignant à la veille des congés d'automne. Un collègue est mort dans des circonstances atroces pour avoir travaillé sur la liberté d'expression, pour avoir participé à la construction de l'esprit critique chez ses élèves, pour avoir simplement et consciencieusement rempli sa mission. Celle de l'école publique et laïque qui doit faire accéder chacun, sans stigmatisation, quels que soient son statut social, son origine ou le lieu où il habite, à la capacité de maîtriser son jugement.

Nous ne renoncerons pas à cette mission, nous ne renoncerons pas à la laïcité qui permet la cohabitation de toutes les confessions, de toutes les formes d'athéisme et agnosticisme.

En ce jour d'hommage national, toutes nos pensées vont vers la famille et les proches de Samuel Paty.

Mais lorsque le temps du deuil sera écoulé, il faudra s'interroger sur les conséquences du dénigrement systématique de la fonction publique, sur la fragilisation et la déconsidération morale et matérielle des enseignants, sur le manque de protection des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions afin qu'un tel drame ne puisse se reproduire.

Bordeaux le 21 octobre 2020 à 14h

Jean Pascal MERAL  
Secrétaire Général Académique



## S3 BORDEAUX BULLETIN SYNDICAL

n°223 - septembre, octobre, novembre 2020



### Sommaire

P2 - CHSCTA Bordeaux  
P3 - BAC 2021  
P4 - PIX  
P5 - Formation syndicale

P6 - Collège  
P7 - Non titulaires  
P8 - Certifiés : Echelon spécial  
P10 - Christian Forlacroix / René Proust

P12 - Calendrier prévisionnel  
du mouvement inter 2021

# CHSCTA BORDEAUX

Confinée ou déconfinée, une instance au cœur des enjeux actuels.

## Le CHSCTA : une importance croissante

La période que nous vivons est exceptionnelle à plus d'un titre.

Il est en premier lieu indispensable de rappeler que cette année a été marquée par la disparition effective des commissions paritaires, espaces de dialogue social par excellence. Par effet indirect et sans remplacer les CAPA, le CHSCTA a vu son rôle réaffirmé comme espace de dialogue social, l'un des derniers, centré sur certaines des préoccupations majeures de nos collègues à savoir la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Ensuite, l'actualité marquée depuis le début de l'année 2020 par la pandémie de Covid19 a propulsé le CHSCTA aux premières loges des enjeux sanitaires (preuve s'il en faut, la présence désormais régulière de la Rectrice aux séances !).

Instance plateforme, elle met en relation vos représentants avec l'Administration mais également la médecine de prévention, l'inspecteur santé sécurité au travail ou le conseiller de prévention académique. Le CHSCTA a été l'une des plus efficaces caisses de résonance de vos préoccupations, interrogations et exigences. Cette dynamique devra être maintenue et nous ferons le nécessaire pour que cela perdure.

## Confinement/Déconfinement : des CHSCTA à distance pour des effets sur le terrain

Durant les deux mois de confinement, de nombreuses séances extraordinaires ont eu lieu en visioconférence, la thématique annuelle étant de fait reportée.

La question centrale était celle des conditions de retour en classe, thème sur lequel nous avons refusé d'être force de proposition avant la publication d'un protocole sanitaire. Décisions gouvernementales, le confinement comme l'organisation du déconfinement relèvent de la responsabilité de l'administration, pas des personnels.

En revanche, une fois paru et contrairement à d'autres organisations syndicales, vos élus Snes-FSU ont défendu le protocole et son application stricte afin de protéger les personnels et d'offrir une chance de retourner en établissements, ce qui était désiré par la grande majorité de la profession.

Le retour devant les élèves a été marqué par de nombreux cafouillages, aussi bien de l'administration dans ses différentes strates, que des chefs d'établissements qui déclinaient les protocoles sanitaires d'après leur seule interprétation, parfois légère.

Le CHSCTA, en lien avec le CHSCTM, est intervenu pour obtenir de nombreux éclaircissements nécessaires aux col-

lègues qui se voyaient refuser par les chefs d'établissements des demandes pourtant légitimes.

C'est en effet en CHSCT que l'administration a reconnu que les fonctionnaires devaient bénéficier des mêmes droits que ceux des travailleurs du secteur privé et ainsi permettre aux personnels qui ne souhaitaient pas remettre leurs enfants à l'école de bénéficier d'Autorisations spéciales d'absences ou du télétravail selon l'âge de l'enfant. Cette précision a permis d'armer les collègues contre les consignes erronées émanant notamment de la DSDEN de la Gironde et pour le coup appliquées avec beaucoup de zèle par les chefs d'établissements.

Ces précisions, inscrites sur les PV publics de séances, permettent aux collègues de faire valoir leurs droits comme pour les cas contacts placés en ASA et non pas en télétravail, autre précision de taille obtenue en CHSCTA.

Les fiches RSST envoyées par les collègues (avant de passer au tout numérique en fin d'année) dénonçant des manquements dans l'application des protocoles en établissement nous ont permis d'intervenir auprès de l'administration qui a dû s'engager à pallier des déficits, notamment matériels.



## La violence contre les personnels : thématique de l'année du CHSCTA

L'énoncé même du thème annuel est fort, « les violences contre les personnels » ne sont pas le pudique et fourre tout « climat scolaire ».

Reportée d'une année, pandémie oblige, ce sont vos élus Snés-FSU qui ont proposé et fait adopter cette thématique qui se traduira par 4 visites d'établissements.

Collège huppé de centre ville, lycée de secteur de zone urbaine sensible...La palette de visites est diverse car il s'agit de confirmer par une enquête ce que nous constatons déjà, à savoir que nos professions sont de plus en plus fréquemment cibles de violences. Insultes, menaces, intimidations...A des degrés et des fréquences diverses, une majorité de personnels se trouve ou se trouvera à un moment de sa carrière, confrontée à ce qui ne relève plus des aléas du métier mais de délits.

Cette dégradation de nos conditions de travail impacte la santé de nos collègues, tout particulièrement, mais pas seulement, dans les établissements d'éducation prioritaire.

Malheureux exemple qui confirme la pertinence de notre thème, le CHSCTA s'est déplacé en ce début de mois pour une visite non programmée mais imposée par l'actualité : l'irruption d'un élève armé dans un établissement professionnel à St Médard en Jalles et où un personnel a été mis en joue pour avoir fait son métier.

La prévention des risques est l'ADN des CHSCT et nous obtiendrons de l'administration un accompagnement des personnels qui soit à la hauteur des enjeux et des risques.

Le plan violence du Ministre n'a pas apporté les solutions que la situation exige, c'est un simple recueil de conseils et les personnels se retrouvent encore trop souvent seuls à entreprendre des démarches pour se défendre.

Et si un soutien indéfectible de l'autorité hiérarchique marquait un début de solution ?

Harold SABOURDY  
Secrétaire CHSCTA, SNES-FSU.

## BAC 2021

Le calendrier du baccalauréat 2021 a été rendu public via Le Figaro sans aucune concertation avec les représentants du personnel, c'est l'école de la confiance et de la bienveillance vue par Blanquer.

C'est la confirmation que le lycée devient un lieu d'évaluation sommative permanente dès l'entrée en première. Il ne reste plus assez de temps pour les apprentissages liés à des programmes (trop) exigeants.

### Correction

Rien n'est prévu pour compenser la surcharge de travail liée aux nouvelles épreuves. Les cours seront banalisés pendant les épreuves de spécialité. Il faut bien du personnel pour surveiller mais aucune décharge de service n'est prévue pour la correction de ces épreuves. La dématérialisation des copies sera la règle, ce qui retardera la mise à disposition des copies vers les correcteurs, et donc la réduction des délais de correction déjà contraints par l'obligation d'utiliser ces notes pour Parcoursup dès le 9 avril.

### E3C/épreuves communes

L'indemnisation exceptionnelle versée pour la correction des E3C l'an dernier ne sera pas reconduite, le ministère estimant qu'il s'agit d'une évaluation proche d'un devoir classique qui ne réclame pas de rémunération particulière.

Les élèves n'ayant pas passé les E3C l'an dernier pourront les repasser d'ici la fin de l'année scolaire mais le SNES-FSU continue de demander leur neutralisation pour cette première session.

### Grand oral

C'est toujours le flou autour de cette épreuve malgré la publication d'une note de service au BOEN.

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002780N.htm>  
Nous devons évaluer des choses que nous n'enseignons pas telles que la posture, la maîtrise des gestes, l'éloquence. La composition des jurys (un enseignant d'une des deux spécialités plus un autre enseignant ou professeur documentaliste) ne couvre pas les deux spécialités.

La partie orientation renvoie au projet personnel de l'élève qui sera fortement impacté par les résultats de Parcoursup qui seront connus au moment de l'oral.

**Le SNES-FSU continue à exiger des aménagements et allègements de programmes afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire sur les rythmes d'apprentissage.**

**Il demande une décharge de service pour les corrections de copies de spécialité au mois de mars, ainsi que la transformation des évaluations communes en épreuves finales et nationales au mois de juin.**



# PIX

Un outil destiné aux salariés.

**Pix** est un service public en ligne permettant d'évaluer et de certifier les compétences numériques. Créé dans le cadre d'un GIP réunissant les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le CNED, le CNAM et l'université ouverte des humanités de Strasbourg, il était à l'origine destiné à la certification des salariés pour améliorer leur employabilité. Il s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de référence DigComp (Cadre européen des compétences numériques pour les citoyens).

## Pas de texte réglementaire

Le B2I et ses applications numériques s'étant révélés inefficace à certifier les élèves et permettant même une véritable mascarade au collège où les chefs d'établissement d'un seul clic pouvaient valider l'ensemble des élèves de 3ème pour qu'ils puissent obtenir le brevet, le ministère s'est montré intéressé par les possibilités de Pix. Le CRCN remplace désormais le B2I. Pix doit permettre sa validation par les élèves. La mise en œuvre devait commencer en 2019-2020 mais a été contrariée par le confinement. Le ministère se relance donc cette année et pour se simplifier la vie en s'évitant l'obligation de discuter du sujet dans le cadre d'instances nationales, il n'a produit aucun texte réglementaire pour accompagner les personnels ! Les informations sont à chercher sur Eduscol et dans le document d'accompagnement rédigé à cet effet.

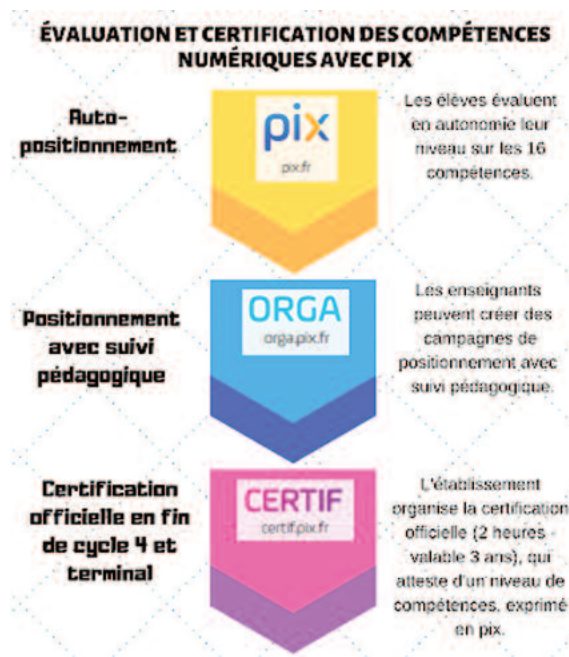
## À marche forcée

Selon le calendrier fixé que le ministère n'envisage pas de modifier, les élèves doivent être certifiés :

- du 4 janvier au 5 mars 2021 : certification des élèves de Terminale (LGT, LP), de CAP et des étudiants en 2<sup>ème</sup> année de BTS et CPGE

- du 8 mars au 12 mai 2021 : certification des élèves de 3<sup>ème</sup> (collège).

Sans texte réglementaire et avec un cadre temporel aussi contraint, c'est la porte ouverte à la multiplication des injonctions et des pressions. Ainsi avant les vacances de Toussaint, les élèves concernés devaient pouvoir évaluer leur niveau de compétences pour pouvoir ensuite bénéficier d'un parcours de formation adaptée. Les élèves de 5ème devront être inscrits. Il faudra aussi récupérer les informations concernant le niveau acquis par les élèves de 6ème. Tout cela repose sur la mise à contribution des enseignants et des heures de cours. Pour « mobiliser » les troupes, le ministère s'appuie sur les hiérarchies de proximité pour diffuser la bonne parole.



## Halte aux obligations

En réalité, faute de textes, il n'existe pas d'obligation réglementaire. La seule obligation c'est le respect des contenus des programmes. Le document d'accompagnement le précise d'ailleurs « Cette formation et l'évaluation des compétences se déroulent dans les enseignements en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, conformément au cadre de référence des compétences numériques ». Il faut donc refuser toute distribution arbitraire de compétences numériques à faire acquérir aux élèves. Autre difficulté, il est conseillé d'utiliser Pix pour développer les compétences des élèves. Cependant, vous ne pourrez pas dans ce cas choisir une activité en lien avec votre programme. Les objectifs d'apprentissage seront donc strictement limités à cet objectif. Des exemples d'activité sont proposés à la fin du document d'accompagnement. Ces acquisitions supposent que les établissements disposent d'un débit suffisant et d'équipements en nombre. Il est d'ailleurs suggéré d'utiliser les équipements des élèves (BYOD : Bring Your Own Device) non pour pallier ces difficultés mais parce que « Les projets « AVEC » contribuent à l'allègement du poids des cartables, facilitent l'appropriation de l'outil numérique par les intéressés et atténuent les risques de rupture entre pratiques numériques éducatives effectuées pendant et hors du temps scolaire. ». Chef d'œuvre d'hypocrisie !

## Faire prospérer les inégalités

La certification des compétences pose les mêmes difficultés que tous les dispositifs que le ministère empile depuis quelques années. Sans horaires dédiés, ils entrent directement en concurrence avec les enseignements car les enseignants doivent faire en plus du reste. Leur mise en œuvre est donc très dépendante des conditions locales. Ils suscitent des tensions entre les équipes pour le partage de la charge de travail. Les compétences numériques s'acquièrent par des apprentissages formels et informels. Pix a été conçu à l'origine pour un usage personnel d'auto-formation qui semble difficilement tenable pour l'école car cela renvoie les élèves à l'équipement personnel dont ils disposent. Le confinement a bien montré qu'il est très inégal et dépend fortement de leur niveau social. La solution serait de permettre un accès large aux salles informatiques pour les élèves hors des heures de cours, ce qui pose le problème du matériel et des personnels en charge de la surveillance et de la maintenance.

La passation de la certification dans de bonnes conditions semble utopique. Faute d'un moratoire sur l'entrée en vigueur de ces certifications, notre ministère toujours si bienveillant va alourdir encore le travail de toutes et tous (enseignants comme élèves) et ajouter un stress supplémentaire à une période particulièrement troublée.

Fabienne SENTEX

**du 4 janvier au 5 mars 2021 :**  
certification des élèves de Terminale  
(LGT, LP), de CAP et des étudiants  
en 2<sup>ème</sup> année de BTS et CPGE

**du 8 mars au 12 mai 2021 :**  
certification des élèves de 3<sup>ème</sup>  
(collège).

## Neurosciences, numérique... outils efficaces pour l'école de demain ou effets de mode ?

Philippe Champy,  
*Vers une nouvelle  
guerre scolaire. Quand  
les technocrates et les  
neuroscientifiques  
mettent la main sur  
l'éducation nationale,*  
La Découverte, 2019

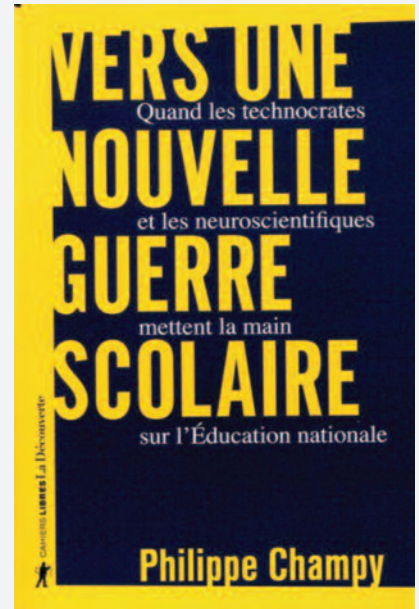
Depuis plusieurs années, l'entreprise de formatage de l'école sous les auspices du libéralisme ne cesse d'étendre son emprise, au détriment de la liberté pédagogique des enseignant.e.s, ces dernier.e.s

étant prié.e.s de se soumettre sans discuter aux « bonnes pratiques » supposées réduire les inégalités ; de s'incliner devant les apports du numérique ainsi que les conclusions de la recherche scientifique, notamment dans le domaine des neurosciences.

Qu'en est-il dans la réalité ? N'assiste-t-on pas plutôt à une normalisation larvée édifiée par l'alliance des libéraux, des neuroscientifiques et des géants du numérique ? Normalisation que la fausse querelle entre « pédagogues » et « républicains » ne permet évidemment pas de discerner. Il est plus que temps de changer de prisme de lecture pour mieux définir les enjeux démocratiques de l'école au XXI<sup>e</sup> siècle.

Le questionnement de ces nouvelles normes éducatives dont raffole aujourd'hui le ministère Blanquer est une des nombreuses pistes explorées par Philippe Champy dans son ouvrage. Le SNES de Bordeaux aura le plaisir de le recevoir pour en discuter avec lui au cours du second semestre dans le cadre d'une journée de formation syndicale, dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Patrick CHAUDON



# COLLÈGE

Les conditions d'enseignement continuent de se dégrader au collège suite à sa réforme.

## Des inégalités toujours présentes

Conçue à l'origine pour résoudre les problèmes d'inégalités scolaires, la réforme de 2016 n'a pas atteint ses objectifs. La philosophie même de cette réforme ne pouvait conduire qu'à son échec. Il aurait fallu développer la carte de formation des collèges et démocratiser certaines options (Bilangue, latin) en permettant leur accès à tous les élèves. Certaines ont été supprimées à cause de leurs conditions d'enseignement dégradées et de leur financement soumis à des choix locaux dépendant de la marge horaire de trois heures. Alors que pour lutter contre les inégalités, il aurait fallu inscrire des dédoublements dans l'ensemble des horaires disciplinaires. Là aussi, tout a été renvoyé au local. Les aménagements de la réforme sous Blanquer ont conduit à toujours plus d'autonomie et de concurrence entre personnels, disciplines et établissements. La situation est d'autant plus intenable que le collège a connu ces dernières années une forte progression démographique qui n'a pas été accompagnée de moyens suffisants. Les conditions d'enseignement et d'étude s'y sont lentement dégradées alors que le ministère ne sait qu'empiler des dispositifs.

## Un empilement de dispositifs

Le collège subit une réforme en continue depuis celle de 2016 faite de l'empilement de dispositifs divers et variés dont le plus emblématique est le quart d'heure lecture capable de résoudre tout à la fois les problèmes de discipline et les difficultés des élèves et tout cela sans coûter un centime. Sans texte réglementaire, sans horaires et en concurrence directe avec les enseignements, ces dispositifs prolifèrent, permettant de saper l'idée d'un collège unique commun. Ils doivent permettre d'adapter le collège aux besoins supposés de son public. Ainsi la loi Blanquer, conforme à cette idéologie, proposait-elle dans son texte initial des établissements des savoirs fondamentaux pour les pauvres et des établissements internationaux (EPLEI) pour les privilégiés. La future réforme de l'éducation prioritaire s'inscrit totalement dans ce cadre puis qu'il s'agit selon les rapports de délabelliser les établissements REP pour les faire passer dans une gestion académique en opposant les besoins des collèges ruraux et de ceux de l'éducation prioritaire. La conséquence est forcément une dénaturation des enseignements en fonction des élèves. Si l'on pousse la logique jusqu'au bout, il faudrait s'adapter aux besoins de chaque élève. Cette idéologie de l'individualisation est impossible à tenir et intenable pour les collègues qui souffrent déjà d'une mise en œuvre à marche forcée et contreproductive de l'inclusion.



## Une évaluation délétère

La réforme de l'évaluation qui a accompagné celle du collège participe aussi à cette perte de sens. Ainsi, la session du DNB a-t-elle donné lieu à un véritable tripotage. On a demandé aux établissements qui n'évaluent qu'en compétences de transformer en notes en fonction d'une échelle bricolée à la hâte. Au final, comme pour le baccalauréat, les résultats sont bons. Il semble paradoxal alors que le ministère fait valider l'acquisition du socle chaque année à la fin de l'année de 3ème que ces mêmes élèves repassent des tests à l'entrée de la seconde en français et en mathématique. Le ministère refuse de revenir en arrière sur cette question. Les enseignants sont dépossédés de l'évaluation qui accompagne normalement l'acquisition et ont trop souvent l'impression de produire un travail tout à la fois inutile et mauvais.

## Une GRH pesante

A cela se rajoute en collège l'omniprésence des chefs d'établissement qui sont la courroie de transmission des diverses injonctions pleuvant depuis le ministère. Les relations s'y tendent car la mainmise de cette hiérarchie s'exerce dans des domaines qui ne semblent pas légitimement les siens, notamment les questions pédagogiques comme l'évaluation. Face à l'hétérogénéité des publics et aux difficultés (scolaires, comportements) trop souvent la responsabilité est renvoyée aux enseignants à qui est reproché de ne pas avoir su trouver la bonne réponse pédagogique. On est loin de la bienveillance prônée officiellement. Comment les enseignants de collège pourraient-ils avoir confiance en une administration qui les maltraite depuis des années et n'apporte aucune solution aux difficultés quotidiennes de l'exercice de leur métier. Pourtant, les moyens de résister existent. De nombreuses injonctions ne s'appuient pas sur des obligations réglementaires. Il faut donc refuser de faire ce qui dénature notre métier et refuser de perdre du temps et de l'énergie à mettre en œuvre les différents dispositifs poudre aux yeux proposés par le ministère. Ce refus aura d'autant plus de poids qu'il sera porté collectivement par les enseignants. Résister en collège c'est se rapprocher son métier : avoir la main dessus pour refuser ce qui l'empêche et lui fait perdre du sens.

Fabienne SENTEX

# NON TITULAIRES

## Une rentrée particulière.

Le nouveau cadre de gestion des enseignants non titulaires et la crise sanitaire ne présageaient rien de bon pour cette rentrée scolaire.

Et la réalité nous l'a confirmé.

A la fermeture du rectorat, vers la fin du mois de juillet, les collègues contractuels-les en CDI n'étaient pas tous-tes affectés-es.

Les collègues en CDD n'avaient pas tous-tes reçu leur attestation employeur, essentielle pour percevoir les indemnités chômage.

**Enseignants,  
CPE,  
Psy-EN**

Fin août, les affectations ont repris. Priorité a été faite aux collègues en CDI sur des postes à l'année. La situation s'est compliquée pour les collègues en CDD : l'absence de barème n'assure plus l'équité et les gestionnaires se sont heurtées aux règles définies par le rectorat : choisir l'ancienneté ou la continuité pédagogique pour proposer une affectation?

Sans repère, les collègues se sentent perdus-es.

Le manque d'AESH reste criant ! Pourtant, rien n'est fait par le gouvernement pour attirer les candidats.

La circulaire du 6 juin 2019 relative aux conditions de recrutement et d'exercice des AESH prévoit

**AESH**

notamment de nouvelles modalités de calcul du temps de travail.

Le temps complet annuel de 1 607 h est calculé sur 41 semaines pour la rémunération, mais les missions doivent s'exercer sur 36 semaines (qui correspondent au temps de présence des élèves dans l'établissement). Ainsi, les 41 semaines correspondent à un calcul pour la rémunération mais les 36 semaines représentent bien le temps de travail. Et pourtant, certains chefs d'établissement ne semblent pas avoir connaissance de ce texte et tentent encore de faire travailler les AESH sur 41 semaines et donc en dehors des temps de présence des élèves ! Or ces missions ne peuvent se faire sans élèves ! N'hésitez pas à nous signaler les difficultés que vous pouvez rencontrer.

Le SNES-FSU a toujours eu le souci de protéger la santé de tous les personnels, mais aussi leurs conditions de travail. Ce double enjeu est particulièrement sensible pour les personnels les plus précaires dont font partie les AED. Nous sommes notamment intervenus pour que les missions des AED soient respectées dans le cadre du confinement puis du déconfinement. Et, en cette rentrée scolaire, la gestion des règles à appliquer par les élèves dans le cadre de la crise sanitaire incombe prioritairement aux AED. Mais, aucun moyen supplémentaire ne leur a été attribué. Leur charge de travail et leur responsabilité ont donc été alourdies sans aucune amélioration de leur condition de travail ou de leur salaire.

**AED**

Cette crise sanitaire ne doit pas aggraver la précarité. Ne restez pas seuls-es ! N'hésitez pas à contacter le SNES-FSU. Un crédit d'heures de formation (200 heures pour un temps plein) peut être attribué aux AED pour disposer du temps nécessaire à la formation universitaire ou professionnelle. La demande doit être faite au chef d'établissement.

Cependant, cette année, le rectorat a ajouté une condition, que nous contestons : Ce crédit de formation n'est pas un droit. Il est accordé au bon vouloir du chef d'établissement selon les nécessités de service.

Nous avons interpellé le rectorat au sujet de cet ajout, nous attendons leur réponse. N'hésitez pas à nous contacter si le crédit de formation vous a été refusé.

N'hésitez pas à contacter le SNES-FSU et à nous faire remonter les problèmes que vous rencontrez. Ne restez pas seuls-es face à l'administration !



Delphine DISCAMPS  
nontitulaires@bordeaux.snes.edu



# CERTIFIÉS - ÉCHELON SPÉCIAL

La dernière CAPA d'avancement des certifiés de l'année 2019-2020 s'est déroulée le 25 septembre. Elle n'avait pu se tenir au mois de juin à cause de la crise sanitaire. Date bien tardive qui n'a pas permis aux collègues promu.e.s et désireux de prendre leur retraite au début de cette année scolaire de pouvoir faire leur choix en toute connaissance de cause.

**P**our être promouvable à cet échelon, il faut avoir au moins 3 ans d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon de la classe exceptionnelle (au 31 août). L'effectif de l'échelon spécial est limité à 20 % de la classe exceptionnelle. Les promouvables sont départagé.e.s en fonction de l'avis d'entrée à la classe exceptionnelle et de l'ancienneté, mais l'administration doit aussi veiller à assurer une rotation dans cet échelon ainsi qu'au respect de l'équilibre femmes/hommes.

Nous avons obtenu cette année que des avis soient revus à la hausse. Trois « très satisfaisant » sont passés à « excellent » et six « satisfaisant » sont passés à « très satisfaisant ».

Il ne faut donc pas hésiter à demander une modification de votre avis si vous êtes promouvables l'an prochain et que votre avis d'entrée à la classe exceptionnelle n'est pas « excellent ».

Il y avait 65 promotions possibles. La proposition de l'administration consistait à ne promouvoir que des « excellent » classé.e.s à l'ancienneté. La lecture des avis montre qu'il n'y a aucune différence de « mérite » professionnel entre les « excellent » et les « très satisfaisant ». Ce que l'administration reconnaît elle-même.

Les élus du SNES-FSU ont été les seuls à faire des contre-propositions. Nous contestons la valeur discriminante des avis portés par la rectrice. Notre priorité étant d'assurer la plus grande rotation dans cet échelon spécial afin que le plus grand nombre puisse bénéficier de l'indice le plus élevé au moment du départ à la retraite. Notre première proposition était de ne pas tenir compte des avis et de classer les promouvables à l'âge. Devant le refus de l'administration, nous avons fait une seconde proposition qui consistait à classer les « excellent » et les « très satisfaisant » à l'âge. Proposition retenue par l'administration tout en veillant au maintien de l'équilibre femmes/hommes.

## Répartition des avis promouvables

Appréciation Recteur	Effectif			Pourcentage		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Excellent	43	33	76	36,75%	15,21%	35,02%
Très satisfaisant	59	52	111	50,43%	52%	51,15%
Satisfaisant	15	15	30	12,82%	15%	13,82%
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>100</b>	<b>217</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

86 % des promouvables ont un avis excellent ou très satisfaisant, proportion un peu plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Les collègues ayant un avis satisfaisant sont issus du vivier 1 c'est à dire qu'ils ont accédé à la classe exceptionnelle par les fonctions.



## Répartition des avis promu.e.s

	Effectif			Pourcentage		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Appréciation Recteur						
Excellent	22	12	34	61,11%	41,38%	52,31%
Très satisfaisant	14	17	31	38,89%	58,62%	47,69%
Total	36	29	65	100%	100%	100%

Les promu.e.s se répartissent presque à égalité entre les « excellent » et les très satisfaisant », c'est ce qui permet d'avoir des promu.e.s pas trop jeunes, qui pourront parcourir la totalité de l'échelon spécial puis laisser la place à d'autres afin d'assurer une rotation dans cet échelon

## Répartition femmes/hommes des promouvables et des promu.e.s

	Promouvables	Promu.e.s	Promouvables	Promu.e.s
	Effectif		Pourcentage	
Femmes	117	36	53,92%	55,38%
Hommes	100	29	46,08%	44,62%
Total	217	65	100%	100%

La répartition femmes/hommes des promu.e.s par rapport aux promouvables est pratiquement respectée à l'unité près. Pour autant cela ne peut compenser les inégalités subies par les femmes des générations concernées sur l'ensemble de leur carrière.

Cette dernière CAPA nous a aussi permis de continuer à porter nos revendications concernant la classe exceptionnelle. Tout d'abord, élargir les conditions d'accès par le vivier 1 à d'autres fonctions afin de ne plus perdre de promotions, mettre en place un ratio promus/promouvables comme pour la hors classe afin que les promotions ne dépendent pas des places laissées

vacantes par les départs à la retraite et enfin faire sauter le verrou des 20 % afin que tous les collègues de la classe exceptionnelle puissent dérouler leur carrière sans entrave jusqu'au dernier chevron de l'échelon spécial.

Jean Pascal MERAL

**Certifiés** : Philippe Jeanjean, Jean Pascal Méral - s3bor@snes.edu - 05.57.81.62.40 du lundi au jeudi de 14h à 17h30

**Agrégés** : Mathieu Dumoulin - agreges@bordeaux.snes.edu - 05.57.81.62.40 le jeudi de 14h à 17h30

**CPE** : Tonio Vitorino - cpe@bordeaux.snes.edu - 07.87.08.06.56

**Psy-EN** : Emmeline Rogier - Philippe Franco - psyen@bordeaux.snes.edu ou psyen.bordeaux@fsu.fr

**TZR** : Pierre Delbourg - s3bor@snes.edu - 05.57.81.62.40 le vendredi de 14h à 17h

**Non titulaires** : Delphine Discamps - nontitulaires@bordeaux.snes.edu - 06.12.51.76.65

**Stagiaires** : Hugo Lassalle, Alain Billate, Patrick Chaudon - stagiaires@bordeaux.snes.edu - 06.12.51.76.56

**Langues vivantes** : Kei McGregor, lv@bordeaux.snes.edu

**CHSCTA** : Harold Sabourdy, Philippe Jeanjean - s3bor@snes.edu - 05.57.81.62.40 du lundi au jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h.

### S1 académique des retraités

Jean Jacques Le Masson  
jjlm@bordeaux.snes.edu

### Retraités SNES Dordogne

Secrétaire et trésorier du S1  
Manuel Fernandez

### Retraités SNES Gironde

Secrétaire du S1 :  
Christiane Petit  
Trésorière du S1 :  
Mai Nguyen

### Retraités SNES Landes

Secrétaire du S1 :  
Bernard Bocquenet  
Trésorière du S1 :  
Marie-Dominique Van  
Den Hende

### Retraités SNES Lot et Garonne

Secrétaire du S1 :  
Geneviève Cathala  
Trésorière du S1 :  
Jany Santaliestra

### Retraités SNES Pyrénées Atlantiques

secrétaire du S1 :  
Antoine Hollard  
Trésorier du S1 :  
Michel Albert Laumonier

## Une page de notre histoire s'achève : deux de nos plus anciens militants, Christian Forlacroix et René Proust, viennent de nous quitter.

Notre section académique, et plus particulièrement les S1 de retraités de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques, portent le deuil de deux de nos camarades qui ont construit le syndicat et l'ont animé, tant dans leur période « active » que pendant leur retraite : Christian Forlacroix et René Proust viennent l'un et l'autre de mourir, à quelques jours d'intervalle. Les plus anciens d'entre nous ne peuvent que se souvenir de la qualité de leurs interventions, lors des CA comme lors des congrès académiques. On se souvient également de leurs qualités d'organisation et des qualités humaines qu'ils cultivaient dans leurs rapports avec les syndiqués.

Leurs vies sont un raccourci de l'histoire militante de notre pays.

## CHRISTIAN FORLACROIX



Le plus âgé des deux, Christian Forlacroix, était né le 12 juillet 1928 à Saintes. Fils de prof agrégé, militant syndicaliste et mutualiste, il reçut une éducation de catholique pratiquant.

D'abord maître auxiliaire au lycée de garçons Fromentin de La Rochelle d'octobre 1955 à avril 1956, puis à son retour d'Algérie où il a été appelé pendant 2 ans, au lycée des Sables-d'Olonne en 1957-1958, il fut reçu au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement public de second degré d'Histoire-Géographie en juin 1958 et affecté au centre pédagogique régional de Bordeaux en 1958-1959. Nommé au lycée technique d'Abidjan (Côte d'Ivoire) de 1959 à 1961, il revint en France de 1961 à 1963 au lycée de Boulogne-sur-mer, où il adhéra au SNES ; puis retourna à Abidjan où il fut détaché à l'Université de 1963 à 1969, et secrétaire de la section FEN. Il arriva à Bordeaux en 70 et devint, de 1970 à 1974, secrétaire administratif du S3. Revenu enfin en métropole après un séjour professionnel en Guyane, il fut nommé au collège Jean-Jacques Rousseau de Bayonne où il termina sa carrière. Secré-

taire de son S1, il devint secrétaire du S2 des Pyrénées-Atlantiques de 1984 à 1988. Il fut enfin responsable académique des retraités de 1992 à 1997.

Dans ses différentes responsabilités, rappelle le Maitron, « il ne se départit jamais d'une cordialité souriante qui allait de pair avec une grande fermeté et une intransigeance sur les principes et les revendications. Il fut aussi secrétaire adjoint de la section départementale de Gironde de la FGR, et siégeait toujours à la commission exécutive en 2010. Il était également délégué départemental de l'Éducation nationale pour l'école de son village, Blasimon.

Chrétien de gauche, « compagnon de route » du Parti communiste français depuis le milieu des années 1960 – il avait rencontré des militants communistes au Mouvement de la Paix auquel il avait adhéré –, Christian Forlacroix fut représentant officiel de la liste de Georges Marchais en Guyane aux élections européennes de 1979. À Blasimon, il fut élu conseiller municipal en 1989 puis 1995, où il œuvra notamment à la sauvegarde du riche patrimoine architectural (abbaye) de cette commune, et fut présenté par le PCF aux élections cantonales de 1994. »

# RENÉ PROUST

Le parcours de René Proust, né le 1er juin 1930 à Chail (Deux-Sèvres) est différent, même si ces deux camarades se sont retrouvés à militer ensemble dans le même syndicat : le nôtre.

Je cite le Maitron : « René Proust était le second enfant d'une famille nombreuse de sept enfants. Son père, né en 1903, issu d'un milieu rural très pauvre durement éprouvé par la Guerre de 14-18 et la grippe espagnole, placé tout jeune chez des paysans, avait été ouvrier agricole avant de devenir ouvrier maçon ; il avait participé à des faits de résistance de 1942 à 1944, avait adhéré alors au Parti communiste clandestin et avait siégé au conseil municipal de Chail à la Libération sous l'étiquette « communiste ». Sa mère, issue d'une famille d'agriculteurs-fermiers, fut élevée par sa tante à la suite du décès de sa mère et de l'abandon de la ferme familiale par son père revenu « gazé » de la guerre.

Bon élève à l'école de son village où il obtint le certificat d'études primaires en 1944, René Proust ne poursuivit pas d'études. Il entra en 1945 comme apprenti à l'usine d'industrie chimique de Melle et réussit en 1947 au certificat d'aptitude professionnelle de chaudronnier qui lui permit de devenir ouvrier professionnel sur place. Il découvrit alors le syndicalisme en adhérant à la CGT. »

À partir de 1953, il suivit des cours par correspondance au CNED pour préparer le concours de professeur technique adjoint des collèges techniques. En 1956, il se porta candidat à une annonce de l'académie de Rennes qui recherchait des maîtres auxiliaires de chaudronnerie ; il accepta donc un poste en février 1957 au lycée technique de Brest. À la rentrée 1957, il fut nommé MA au collège d'enseignement technique de Tours, puis fut reçu au printemps 1958, premier sur six candidats admis au plan national, à la première partie du concours de PTA de sa spécialité de métaux en feuilles. L'année suivante, il effectua son stage à l'École normale nationale d'apprentissage de Nantes et fut reçu en 1959 au concours de PTA de lycée.

Il fut alors nommé à la rentrée au lycée technique de Bordeaux, puis muté en 1965 au lycée technique de Talence où il demeura jusqu'en 1972. Il découvrit alors le syndicalisme enseignant, en adhérant au Syndicat national de l'enseignement technique, ainsi que les joutes entre courants de pensée auxquelles il n'était pas habitué. Il ne tarda pas à militer dans le courant « Union pour une action syndicale efficace » au plan local et régional, participa aux congrès nationaux, et fut élu membre suppléant de la CA nationale de 1962 à 1966. Il milita ensuite dans le courant « Unité et Action » du nouveau Syndicat national des enseignements de second degré provenant de la fusion entre le SNES et le SNET en 1966. En mai 69, il fut élu à la CA nationale et secrétaire administratif du S3. René Proust n'acceptait pas l'autoritarisme et le dédain de Renée Augé-Orcié, secrétaire générale du S3, à l'égard des personnels de l'enseignement technique : il démissionna donc du secrétariat académique, tout en restant membre de la CA. Il fut reçu au concours spécial de professeur technique en 1977.



à gauche sur la photo

Parallèlement, René Proust militait au PCF sous des formes nouvelles pour lui. À Bordeaux, il put participer à des formations plus théoriques.

En 1978, il témoigna son soutien aux intellectuels communistes d'Aix-en-Provence qui, s'étant vu refuser la publication de leur analyse critique dans l'Humanité, l'avaient fait publier dans Le Monde. Il fut donc écarté de toute responsabilité dans le Parti, ce qui le conduisit à ne pas reprendre sa carte en 1980, sans pour autant jamais cesser de se considérer comme communiste.

Retraité, il fut responsable de la section académique des retraités du SNES de 1993 à 2003 et fut élu à la commission exécutive de la section départementale de la FGR.

Le S1 académique des retraités du SNES-FSU salue la mémoire de nos deux camarades. Il présente les condoléances attristées du syndicat à leurs familles.

Jean-Jacques LE MASSON,  
secrétaire du S1 académique des retraités

# CALENDRIER

# PRÉVISIONNEL

# MOUVEMENT

# INTER 2021

**du 17 novembre 12h au 8 décembre 12h :**  
période de saisie des vœux sur SIAM.

## **9 décembre :**

réception de la confirmation de demande de mutations dans vos casiers. Les réclamer au secrétariat de direction de votre établissement le cas échéant

## **jusqu'au 13 décembre :**

retour de la confirmation papier complétée avec les justificatifs par voie hiérarchique

## **à partir du 15 janvier 2021 :**

affichage de vos vœux accompagné du ou des barèmes correspondants

## **jusqu'au 30 janvier 2021 :**

possibilité de contester et faire corriger les erreurs de barème

Nous vous conseillons de commencer à préparer vos justificatifs. Le délai est très court entre la remise de la confirmation papier et la nécessité de la transmettre à l'administration.

De même si vous avez des doutes sur certaines pièces, vous pouvez nous les communiquer pour vérification.

## **Section académique de Bordeaux S3 de Bordeaux**

138 rue de Pessac 33000 Bordeaux  
Tél. 05 57 81 62 40  
Fax : 05 57 81 62 41  
Courriel : s3bor@snes.edu  
<https://bordeaux.snes.edu//>  
twitter : @SNESBordeaux

### Permanences

du lundi au jeudi de 14h à 17h30  
le vendredi de 14h à 17h

## **Section départementale S2 24**

Secrétaire départemental  
**Abderafik BABAHANI** - 06 12 51 76 70  
Bourse du Travail  
rue Bodin 24000 Périgueux  
Tél. 05 53 05 17 58 - Port. 06.85.29.95.97  
snes24@bordeaux.snes.edu  
twitter : @Snes24

## **Section départementale S2 33**

co-secrétaires départementaux  
**Catherine DUDES** - 06.85.87.29.17  
**Cyrille ORLOWSKI** - 06.12.52.74.67  
138 rue de Pessac 33000 Bordeaux  
Tél. 05 57 81 62 44  
s2gironde@bordeaux.snes.edu

## **Section départementale S2 40**

Secrétaire départementale  
**Sonia MOLLET** - 06.85.34.35.87  
Maison des syndicats  
97 place caserne Bosquet 40000 Mont de Marsan  
Tél. 05 58 93 39 35 - Port. 06 12.51.76.53  
snes40@bordeaux.snes.edu  
Permanence le jeudi après-midi

## **Section départementale S2 47**

Secrétaire départementale  
**Anne Laure TIDJDITI** - 06.07.55.96.39  
14 rue Jean Terles 47000 Agen  
Permanence le mercredi après-midi  
snes47@bordeaux.snes.edu  
Permanence le mercredi après-midi

## **Section départementale S2 64**

Secrétaire départemental :  
**Renaud ROBERT** - 06.85.34.15.07  
11 avenue Edouard VII 64000 Pau  
Permanence le lundi après-midi  
Tél/Fax : 05 59 84 22 85 - Port. 06.79.76.77.09  
snes64@bordeaux.snes.edu  
Permanence le lundi après-midi